

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2927

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

978 455 970 RCS Paris.

BILLYGEN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 230000.00 EUR.

Adresse : 141, avenue de Wagram, 75017 Paris.

Précédent propriétaire : 978 455 970 RCS Paris. **BILLYGEN.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : EMARGENCE EXPERTS

Forme : Société par actions simplifiée *Adresse du siège* : 141 avenue de Wagram 75017 Paris *Capital* : 3093450.00 EUR

Numéro unique d'identification : 672008729 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Société absorbée : BillyGen *Forme* : Société par

actions simplifiée *Adresse du siège* : 141 avenue de Wagram 75017 Paris *Capital* : 230000.00 EUR *Numéro unique*

d'identification : 978455970 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société

absorbante est prévue : actif de 351005.00 EUR - passif de 381681.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société EMARGENCE

détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle

s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de

la société absorbée contre des actions de la société absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de

nouvelles actions de la société EMARGENCE EXPERTS et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune

détermination d'un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : néant (fusion

simplifiée) . *Date du projet commun de fusion* : 31.08.2026. *Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société*

participante : Pour la société EMARGENCE EXPERTS : 11.09.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la

société BillyGen : 11.09.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..